



Question portant sur les frais de notaire

Par **niwaki**, le **12/11/2010** à **13:29**

Bonjour,rrnrnJ'ai, avec mon ex compagne, contracté un prêt immobilier pour la construction d'une maison, cette aventure ayant mal tourné, nous nous sommes séparé et elle conserve la maison. rnrnNous devons voir un notaire pour stipuler tout cela par écrit et ainsi la reconnaître seule propriétaire de la maison, et du prêt. Il y a logiquement des frais.rnrnMa question se porte justement sur les frais. Dois je participer aux frais ou sont ils réserver à mon ex compagne.rnrnSachant également que nous sommes tombés d'accord sur une somme dont elle me serait redevable dans un délai.rnrnPar avance merci de votre réponse.

Par **fabienne034**, le **12/11/2010** à **15:14**

BONJOURrrnrnle frais sont à sa charge puisqu'il s'agit de la vente de la moitié de la maison avec un crédit vendeurrrnrnbien sûr une négociation peut s'ouvrir entre vousrrnrnpour tout savoir sur le divorce:rrnrn<http://www.fbIs.net/Divorceinfo.htm>rrnrnpour tout savoir sur le compromis de vente: rnrn<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **niwaki**, le **13/11/2010** à **13:29**

merci de votre réponse rapide, je crois qu'effectivement le mieux est un terrain d'entente.rncordialement.